

**SAISON
2022 / 2023**

HAND PASSION

MIXTE

HP

1	EXEMPT 1
2	ATLANTIQUE SEUDRE
3	ST HILAIRE/ST JEAN
4	SURGERES
5	SAINT XANDRE
6	SAINTES
7	COURCON
8	AUNIS
9	ROCHEFORT
10	DOMPIERRE
11	COGNAC
12	EXEMPT 2

CALENDRIER DES RENCONTRES

Aller : 1ère journée	le	17/09/2022
Retour : 12ème journée	le	11/02/2023
COGNAC	<---->	ATLANTIQUE SEUDRE
COURCON	<---->	SAINTES
ROCHEFORT	<---->	SURGERES
SAINT XANDRE	<---->	AUNIS
ST HILAIRE/ST JEAN	<---->	DOMPIERRE
Exempt 2	<---->	Exempt 1

Aller : 2ème journée	le	01/10/2022
Retour : 13ème journée	le	25/02/2023
ATLANTIQUE SEUDRE	<---->	ROCHEFORT
AUNIS	<---->	ST HILAIRE/ST JEAN
SURGERES	<---->	COURCON
SAINTES	<---->	SAINT XANDRE
Exempt 1	<---->	COGNAC
DOMPIERRE	<---->	Exempt 2

Aller : 3ème journée	le	15/10/2022
Retour : 14ème journée	le	11/03/2023
COURCON	<---->	ATLANTIQUE SEUDRE
ROCHEFORT	<---->	COGNAC
SAINT XANDRE	<---->	SURGERES
ST HILAIRE/ST JEAN	<---->	SAINTES
Exempt 1	<---->	DOMPIERRE
Exempt 2	<---->	AUNIS

Aller : 4ème journée	le	29/10/2022
Retour : 15ème journée	le	25/03/2023
ATLANTIQUE SEUDRE	<---->	SAINT XANDRE
AUNIS	<---->	DOMPIERRE
COGNAC	<---->	COURCON
SURGERES	<---->	ST HILAIRE/ST JEAN
ROCHEFORT	<---->	Exempt 1
SAINTES	<---->	Exempt 2

Aller : 5ème journée	le	05/11/2022
Retour : 16ème journée	le	08/04/2023
COURCON	<---->	ROCHEFORT
DOMPIERRE	<---->	SAINTES
SAINT XANDRE	<---->	COGNAC
ST HILAIRE/ST JEAN	<---->	ATLANTIQUE SEUDRE
Exempt 1	<---->	AUNIS
Exempt 2	<---->	SURGERES

Aller : 7ème journée	le	03/12/2022
Retour : 18ème journée	le	29/04/2023
AUNIS	<---->	SURGERES
DOMPIERRE	<---->	ATLANTIQUE SEUDRE
SAINT XANDRE	<---->	COURCON
ST HILAIRE/ST JEAN	<---->	ROCHEFORT
Exempt 1	<---->	SAINTES
Exempt 2	<---->	COGNAC

Aller : 8ème journée	le	17/12/2022
Retour : 19ème journée	le	06/05/2023
ATLANTIQUE SEUDRE	<---->	AUNIS
COGNAC	<---->	DOMPIERRE
COURCON	<---->	ST HILAIRE/ST JEAN
SURGERES	<---->	SAINTES
SAINT XANDRE	<---->	Exempt 1
ROCHEFORT	<---->	Exempt 2

Aller : 9ème journée	le	31/12/2022
Retour : 20ème journée	le	20/05/2023
AUNIS	<---->	COGNAC
DOMPIERRE	<---->	ROCHEFORT
ST HILAIRE/ST JEAN	<---->	SAINT XANDRE
SAINTES	<---->	ATLANTIQUE SEUDRE
Exempt 1	<---->	SURGERES
Exempt 2	<---->	COURCON

Aller : 10ème journée	le	14/01/2023
Retour : 21ème journée	le	27/05/2023
ATLANTIQUE SEUDRE	<---->	SURGERES
COGNAC	<---->	SAINTES
COURCON	<---->	DOMPIERRE
ROCHEFORT	<---->	AUNIS
ST HILAIRE/ST JEAN	<---->	Exempt 1
SAINT XANDRE	<---->	Exempt 2

Aller : 11ème journée	le	28/01/2023
Retour : 22ème journée	le	03/06/2023
AUNIS	<---->	COURCON
DOMPIERRE	<---->	SAINT XANDRE
SURGERES	<---->	COGNAC
SAINTES	<---->	ROCHEFORT
Exempt 1	<---->	ATLANTIQUE SEUDRE
Exempt 2	<---->	ST HILAIRE/ST JEAN

TOURNEZ LA PAGE

Aller : 6ème journée	le	19/11/2022
Retour : 17ème journée	le	15/04/2023
COGNAC	<---->	ST HILAIRE/ST JEAN
ROCHEFORT	<---->	SAINT XANDRE
SURGERES	<---->	DOMPIERRE
SAINTES	<---->	AUNIS
COURCON	<---->	Exempt 1
ATLANTIQUE SEUDRE	<---->	Exempt 2

Il faut rappeler que cette activité Hand Passion n'est pas un championnat. L'important n'est pas la victoire ou la défaite mais un loisir sportif autour du Handball, se déroulant dans la convivialité et le respect des participants et des arbitres. En cas de manquement grave à cette déontologie, le Comité se réserve la possibilité d'interdire la participation à un joueur ou une équipe.

Le tournoi aura lieu le ????

Une équipe ne peut pas jouer tous les matches mais il est impératif de se déplacer dans un club quand on l'a auparavant reçu.

Si vous avez fait des choix pour vos matches, prévenez tout de suite les clubs et le Comité des rencontres que vous ne ferez pas.

De plus il est souhaitable que toutes les équipes aient fait au moins 14 rencontres.

L'équipe doit être composée de joueurs et joueuses :

- d'un seul club

ou - de plusieurs clubs (entente possible)

ou - d'une ou plusieurs entreprises (rattachement au club du Comité Départemental)

L'équipe doit (si possible) être : - mixte

Les joueurs et les joueuses doivent être obligatoirement :

être licenciés « Loisirs » ou « Compétition » (contrôles inopinés par le CD !!!)

c'est important si l'on veut que ce HAND PASSION continue.

âgés : - de plus de 34 ans ou

- de moins de 34 ans et de plus de 16 ans à la condition qu'ils ne participent pas à un championnat.

Les clubs : - ont généralement une période de 15 jours pour jouer la rencontre. Ils fixent entre eux sans en référer au Comité le lieu et l'horaire, MAIS ILS FONT LA CONCLUSION DEFINITIVE DANS GEST'HAND

Les matches doivent se dérouler : - en dehors des week-ends

L'arbitrage doit être assuré : - par les arbitres du club recevant (si possible par des JA)

Les règles : - sont celles du code d'arbitrage de la FFHB mais les buts féminins comptent double.

La feuille de match est électronique, elle doit être envoyée dans les 5 jours qui suivent la rencontre au Comité : -- par le club recevant.

PAS DE FEUILLE PAPIER MAIS FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE

La "3^{ème} mi-temps" est organisée **obligatoirement** par l'équipe recevante.